

Bruxelles, le 15 juin 2020

**Les constructeurs de piscines rappellent qu'avec « [Avec les bons réflexes, tout baigne](#) ! » dans le cadre de la Campagne de prévention lancée par le SPF Economie**

*L'aménagement de piscines a le vent en poupe ces dernières années. Pour aider le particulier dans son choix de Construction de piscines, un Groupement des Entreprises Générales de « Construction de piscines » a été créé au sein de la Confédération de la Construction en 2017. Il donne aux clients les garanties nécessaires en matière de compétence, de professionnalisme et de service après-vente. Ses membres aident aussi les consommateurs à faire un usage responsable de leur piscine. Le Groupement soutient ainsi la campagne de prévention « Avec les bons réflexes, tout baigne ! » du Service Public Fédéral Economie.*

**Augmentation du nombre de piscines et potentiellement d'accidents**

Les piscines privées ne cessent de gagner en popularité. Depuis plusieurs années, l'aménagement de piscines chez des particuliers est en effet clairement en vogue. Le succès était déjà au rendez-vous en 2019. Une croissance de pas moins de 21 % par rapport à 2019 se profilait à nouveau début mars 2020. Et les prises de contacts des consommateurs ont explosé durant la crise du Coronavirus de manière telle que le secteur n'est pas certain de pouvoir faire plaisir à tout le monde avant la fin des vacances d'été.

**Garantie de professionnalisme**

La construction d'une piscine est complexe et réunit de nombreuses techniques : gros œuvre, techniques d'évacuation, étanchéité, électricité, techniques de chauffage, traitement de l'eau, etc. L'exécution soignée de ce processus de construction requiert du temps et de l'habileté. Afin d'aider les clients à choisir un bon professionnel pour leur projet de piscine, un groupement distinct a été créé au sein de la Confédération de la Construction ([www.construction-piscines.be](http://www.construction-piscines.be)). Ses membres se démarquent par leur compétence et leur sérieux.

Ils répondent à un certain nombre de conditions qui attestent de la qualité de leur travail (agrégation, accès à la profession) et ils offrent d'autres garanties à leurs clients, comme un service d'entretien et un service après-vente complet (avec une garantie minimale de 2 ans sur pièces et main d'œuvre, ainsi qu'une garantie décennale pour la stabilité de la piscine), un contrat avec le détail des travaux et un prix global.

### **Avec les bons réflexes, tout baigne !**

Même si les accidents restent rares (une dizaine par an) dans le secteur de la piscine, les professionnels de la piscine veulent attirer l'attention de leurs clients sur les risques inhérents au milieu aquatique, surtout pour les enfants. Les membres du groupement remettront dorénavant à chaque consommateur lors de la réception de sa nouvelle piscine ou lors des visites de réparation ou d'entretien un petit guide des recommandations de précaution à afficher près de la piscine. Pour que nager reste un plaisir pour petits et grands sans danger et sans soucis. Une initiative du SPF Economie dont se félicite le Groupement des Entrepreneurs Généraux de Construction de Piscines qu'il communiquera à tous ses clients.

Plus d'info : [toutbaigne.be](http://toutbaigne.be)

Contact:

Patrice Dresse

[patrice.dresse@confederationconstruction.be](mailto:patrice.dresse@confederationconstruction.be)

Directeur Général

Groupement des Entreprises Générales «

Construction de Piscines »

Tel. : 02 511 65 95

Gsm. : 0497 47 65 40

Fax : 02 514 18 75